

Bureau de la Présidence

Le 19 décembre 2017

MDM  
CMB.PRES.28DEC17.4-18  
CC CAD-PT00.

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 65 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, et suite à la nomination de Me Philippe-André Tessier à titre de membre et vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, nous vous informons que :

- M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier sera plus particulièrement responsable du mandat confié à la Commission par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Nous comprenons que, conformément à l'article 65, vous informerez l'Assemblée nationale de cette désignation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Camil Picard  
Président par intérim

CP/JM/ss

c.c : Me Philippe-André Tessier, vice-président, mandat Charte

N. Ref : ADM\_1.2.6.4.5